

Journée d'accueil des nouveaux coordinateurs territoriaux en santé d'Île-de-France

22 septembre 2026

Cette journée est organisée par Promotion Santé Île-de-France

En collaboration avec les Centres ressources Politique de la ville franciliens

Pôle Ressources Ville et développement social

Profession Banlieue

Res Sources Urbaines

Et avec le soutien de :

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

Préfet de la Région d'Île-de-France
Liberté
Égalité
Fraternité

L'étude de préfiguration du réseau d'appui aux coordinateurs territoriaux en santé franciliens (le Résoco)[1] a **relevé différents besoins des coordinateurs** en lien avec leur environnement, la montée en compétences et les liens entre pairs. C'est pour répondre à ces besoins que la première journée d'accueil s'est déroulée en 2021 en collaboration **avec les Centres ressources politique de la ville (CRPV) d'Île-de-France (IDF) :** Pôle Ressources Ville et développement social, Profession Banlieue et Ressources Urbaines. **Aujourd'hui, c'est dans cette même perspective que nous sommes heureux de vous retrouver pour cette sixième édition que l'on espère enrichissante, joyeuse et utile pour vos pratiques professionnelles !**

Plus précisément, cette journée a pour objectifs de :

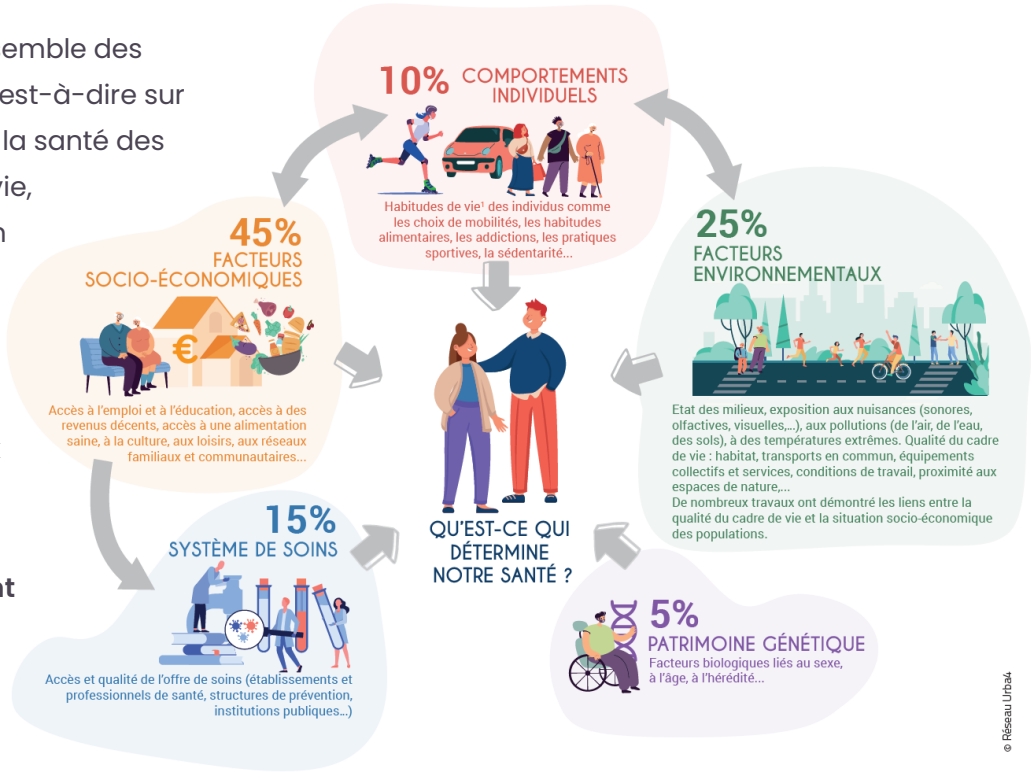
- **Favoriser les rencontres et les échanges** entre acteurs territoriaux en santé franciliens, qu'ils soient agents, responsables ou élus ;
- **Partager les enjeux et actualités** des démarches locales en santé ;
- **Découvrir des outils et ressources** appropriables dans sa pratique professionnelle ;
- **Favoriser le développement d'une culture commune** en promotion de la santé au sein des territoires ;
- **Soutenir la prise de fonction** des nouveaux coordinateurs territoriaux en santé franciliens.

La promotion de la santé : de quoi parle-t-on ?

La **promotion de la santé** est définie comme « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci » (OMS, 1986).

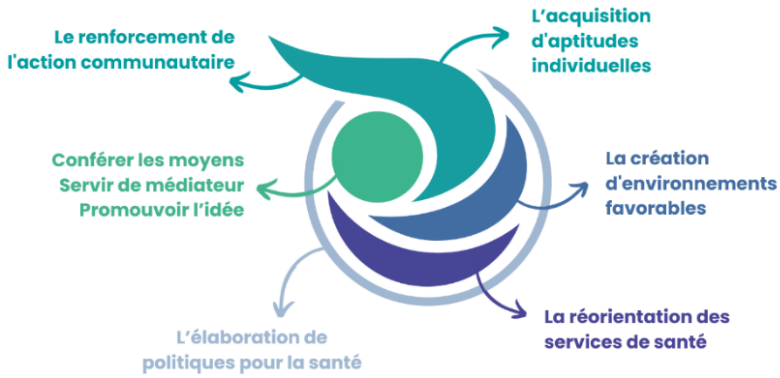
Ainsi, elle vise à agir sur l'ensemble des **déterminants de la santé**, c'est-à-dire sur les éléments qui influencent la santé des populations (conditions de vie, environnement, organisation sociale, politique…).

Les facteurs socioéconomiques et les facteurs environnementaux contribuent à environ 70 % de notre état de santé. Les **collectivités territoriales sont donc des acteurs clés** puisqu'elles ont le **pouvoir d'agir sur ces déterminants** (voir schéma ci-contre).



Sources : représentation de Lalonde / Synthèse des travaux de Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N., et al. 2010, Pondération des déterminants de la santé en Suisse, Université de Genève ; LA County Department of Public Health, 2013: How Social and Economic Factors Affect Health

[1] Préfiguration d'un réseau francilien coordinateurs ASV / CLS / CLSM. Résultats et perspectives. Berry, P. et PromoSanté Île-de-France, 2020



La **charte d'Ottawa**, texte fondateur et de référence en promotion de la santé au niveau international adoptée en 1986, définit **cinq stratégies d'actions** complémentaires et **trois conditions préalables** pour y parvenir (voir schéma ci-contre).

La promotion de la santé se caractérise par une **approche transversale entre secteurs, la participation active des populations, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et l'action sur les déterminants de la santé** dans tous les lieux de vie. Elle s'inscrit ainsi dans une ambition de **Santé dans toutes les politiques**, définie comme « la prise en compte des conséquences sur la santé de toutes les décisions politiques, en reconnaissant que la santé est influencée par un large éventail de déterminants situés en dehors du secteur de la santé » (OMS, 2014).

Quelques ressources pour aller plus loin :

- Vidéo « Les rouages de la promotion de la santé ». Promotion Santé IDF, 2022
- Le e-parcours en promotion de la santé. Promotion Santé IDF, 2022
- Page « Concepts clés en promotion de la santé ». Promotion Santé IDF

Se repérer dans les dispositifs de coordination locale en santé

L'atelier santé-ville (ASV)

L'ASV a été conçu comme une démarche locale et un dispositif public positionné au **croisement de la politique de la ville et des politiques de santé**. Son objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En savoir plus sur l'ASV : Rubrique ASV du site ressources de Fabrique Territoires Santé

Le contrat local de santé (CLS)

Le CLS est un **outil partenarial de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité** (échelle communale, intercommunale ou au-delà). Il prend en compte les orientations du Projet régional de santé (PRS), les enjeux, les besoins et les ressources du territoire.

En savoir plus sur le CLS : Référentiel Contrat Local de Santé (CLS). Agence régionale de santé IDF, 2016

Le conseil local de santé mentale (CLSM)

Le CLSM est un **lieu de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie, les associations, les représentants des usagers et les aidants.** Il a pour but de contribuer aux politiques locales et actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

En savoir plus sur le CLSM : site du Centre national de ressources et d'appui aux CLSM (CCOMS)

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

La CPTS constitue un **réseau de médecins et de soignants** choisissant, à leur initiative, de travailler ensemble au sein d'un même bassin de population. Elle fédère des professionnels différents (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux voire sociaux) pour porter des projets communs.

En savoir plus sur la CPTS : Rubrique CPTS du site ressources de Fabrique Territoires Santé

La maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

La MSP est une **structure de santé** renforçant l'offre de soins de proximité, et qui regroupe des professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Les villes peuvent jouer un rôle dans l'accompagnement, l'installation et le suivi d'un projet de MSP et ancrer le projet au sein du territoire.

En savoir plus sur la MSP : site de la Fédération des Maisons de Santé en IDF (FémasIF)

Quelques ressources pour aller plus loin :

- Site ressource de Fabrique Territoires Santé
- Replay de l'atelier « Je me repère dans les dispositifs territoriaux en santé (ASV, CLS, CLSM, CPTS et MSP), Fabrique Territoires Santé, FémasIF et Promotion Santé IDF, 2026

Au-delà des dispositifs « étiquetés » santé…

D'autres documents, plans ou programmes réglementaires ou stratégiques des politiques locales[2] constituent aussi des **outils qui permettent d'agir sur les déterminants de santé** des populations, au-delà du seul secteur sanitaire. Dans le **champ des politiques éducatives**, la Cité éducative et le Programme de réussite éducative permettent notamment de contribuer à l'amélioration de la santé des enfants, adolescents et jeunes d'un territoire.

La Cité éducative

La Cité éducative vise à **intensifier les prises en charges éducatives** des enfants et des jeunes (0 – 25 ans), avant, pendant, et après le cadre scolaire. Elle s'appuie sur **une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**.

Le programme de réussite éducative (PRE)

Le PRE vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant **un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative**.

En développant les compétences psychosociales des enfants et adolescents, en formant les professionnels de la communauté éducative, en soutenant la parentalité, en favorisant l'accès aux loisirs ou en créant des parcours coordonnés entre acteurs du territoire, ces dispositifs contribuent à l'amélioration de la santé des enfants et des jeunes.

En savoir plus sur ces deux démarches : consulter les pages dédiées aux Cités éducatives et aux Programmes de réussite éducative de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)

[2] On peut citer par exemple : le contrat « Engagement Quartiers 2030 » (CEQ), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le plan alimentaire territorial (PAT), le plan local d'urbanisme (PLU(i)) ou encore, le schéma de cohérence territorial (SCoT).

Politique de la ville et santé : quelles articulations dans les territoires ?

La politique de la ville concerne **1584 quartiers prioritaires** (1362 dans l'Hexagone et 222 dans les territoires d'Outre-mer, d'après le zonage de 2024) **du fait de difficultés importantes en termes de pauvreté et d'inégalités de développement** vis-à-vis du reste du territoire national. Par nature partenariale, elle vise à **renforcer le droit commun pour réduire les écarts de développement,** par des interventions ciblées et adaptées en termes **d'emploi, de logement, d'éducation, de cadre de vie, de sécurité ou d'accès aux droits et services**.

Les Quartiers prioritaires de la ville (QPV), à quoi ça sert concrètement ?

Les QPV sont des **territoires définis à partir d'indicateurs socio-économiques**, notamment le revenu. Ils mettent en évidence une concentration plus forte de pauvreté et de fragilités sociales. Ils permettent de **concentrer des moyens publics renforcés là où les besoins sont les plus importants**.

Les actions portées et les engagements de chacun des partenaires (collectivités, État, ARS, bailleurs sociaux, Éducation nationale, etc.) sont définis au sein des **Contrats engagements quartiers 2030**, conclus au niveau intercommunal (ou communal). Ce contrat permet **d'intégrer les interventions thématiques portées localement** (ASV, Cités éducatives, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties à destination des bailleurs sociaux, etc.). Son pilotage vise notamment à **décloisonner les actions**.

Quelles actions de la politique de la ville en matière de santé ?

L'action de la politique de la ville en matière de santé s'inscrit dans le cadre de la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**, ainsi que dans la **territorialisation des objectifs de santé publique dans les quartiers**. L'un des 10 objectifs de la politique de la ville s'attache à « développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins » d'après l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

En faisant dialoguer l'ensemble des acteurs locaux, la politique de la ville favorise la **mise en cohérence de l'ensemble des interventions au bénéfice d'enjeux transversaux comme la santé**. Elle **renforce ainsi l'aller-vers** grâce à la médiation, **intensifie et adapte les actions de promotion de la santé** au plus près des publics (scolaires, publics fréquentant les associations de proximité, pieds d'immeubles) ou **favorise l'accès aux droits sociaux**. Par ailleurs, certains quartiers font l'objet de Programmes de renouvellement urbain, qui ont pour objectifs de **rénover les espaces publics** (équipements et logements). Ils agissent par conséquent directement **en faveur de la santé environnementale** (végétalisation, isolation des logements, jardins partagés, etc.).

Quelques ressources pour aller plus loin :

- Les quartiers prioritaires : leur cartographie et leurs données. Système d'information géographique (SIG) de la politique de la ville
- Site ressources du Réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV)
- Enjeux de santé dans les quartiers prioritaires, RNCRPV, 2023

Notes :

Pour suivre les actualités franciliennes en promotion de la santé, rendez-vous sur :

Le site internet de Promotion Santé Île-de-France
www.promotion-santé-idf.fr

Pour suivre les actualités franciliennes de la politique de la ville, rendez-vous sur :

Le site internet du Pôle Ressources Ville et développement social (Yvelines, Hauts-de-Seine et Val d'Oise)
www.lepoleressources.fr

Le site internet de Profession Banlieue (Seine-Saint-Denis)
www.professionbanlieue.org

Le site internet de Ressources Urbaines (Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne)
www.ressources-urbaines.org

Qu'avez-vous pensé de la journée ?

Nous vous remercions de compléter le questionnaire de satisfaction en ligne via le QR code ci-contre.